

Bulletin municipal

Novembre 2022



P. 11
La fête
de la
musique



P. 19
Fête
patronale



P. 22
Le Bistro
d'Élo



CHAMBOST-LONGESSAIGNE



SOMMAIRE

Le mot du Maire	3	La vie à l'école	16
Comptes-rendus des conseils municipaux	4 à 10	La vie associative	16 à 21
Les informations du Conseil Municipal	11 à 15	<i>La marche des Nez en l'air</i>	16
<i>Extinction partielle de l'éclairage public</i>	11	<i>Tournoi sixte de l'AJC</i>	17
<i>La fête de la musique</i>	11	<i>Atelier du vieux logis</i>	17
<i>Inauguration Demeure du Prieuré</i>	11	<i>CPCL</i>	18
<i>Le Conseil Municipal des Jeunes</i>	12	<i>Fête patronale</i>	19
<i>Forum des associations</i>	12	<i>La Chasse</i>	20-21
<i>La visite guidée Patrimoine et Culture</i>	13	<i>FC2M</i>	21
<i>La nuit est belle</i>	13	La vie économique	22
<i>La rénovation des chemins des Pinattes et de Costèle</i>	14	<i>Révision réparation "Les bobbins de Capucine"</i>	22
<i>La minute verte... ou l'engagement du Conseil Municipal vers la transition écologique</i>	14-15	<i>Le Bistrot d'Élo</i>	22
<i>Les travaux en cours</i>	15	Calendrier des manifestations	23
		Information de la CCMDL	23
		Infos pratiques	24



LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

C'est sous un beau soleil que les adultes ont repris le travail, et les enfants le chemin de l'école. Météo exceptionnelle qui avait pour habitude de nous réjouir et d'apporter un peu de douceur, voire de fantaisie à la rentrée ! Or, cette année, ce contexte était plutôt pesant.

En effet, nous avons dû faire face à un été vraiment dévastateur qui nous a rappelé combien l'homme était dépendant de la nature et particulièrement de la ressource en eau.

Le besoin en eau doit nous amener à nous questionner sur la répartition de ce bien commun. Comment nous le partageons-nous ? Son approvisionnement ayant été organisé jusqu'alors pour chaque habitant, il n'en demeure pas moins que la ressource est limitée et qu'il convient de la préserver.

La préserver nécessite encore aujourd'hui de ne pas fragiliser l'eau de nos rivières par des rejets polluants : référons-nous au travail conséquent du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loire et de la Toranche que nous devons soutenir. Il convient également de ne pas la gaspiller; le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier nous a régulièrement alertés sur l'impact d'usages inadaptés ou démesurés. Par ailleurs, le monde agricole expérimente et s'engage dans de nouvelles pratiques réduisant entre autres le recours en eau ; depuis 2014, la CCMDL porte un Programme Agro Environnemental et Climatique (PAEC) et dans ce cadre, ce sont 53 fermes de notre territoire qui ont fait évoluer leurs pratiques.

Au niveau communal, il a été décidé de fleurir le village à l'aide de plantes pérennes et de retirer les jardinières

plus gourmandes en eau. Vous comprendrez ainsi que la préservation de ce bien commun qu'est l'eau ne pourra s'envisager qu'avec l'effort et la vigilance de chacun de nous. Sans solidarité et respect d'autrui, l'eau pourrait alors manquer à beaucoup de personnes.

La ressource en eau se raréfie et la ressource en électricité présente désormais un coût colossal. Le Syndicat d'Electricité du Rhône nous informait dernièrement que le coût du kwh était multiplié par six. Les communes ne pourront assumer une telle augmentation de leurs dépenses en énergie. Nous allons donc devoir collectivement apprécier avec plus d'objectivité ce qui relève de l'indispensable ou du superflu. Je vous invite dès à présent à retenir que la plage d'extinction de l'éclairage public sera certainement plus large que celle annoncée initialement. Je suis persuadée que nous saurons qualifier la sobriété comme étant une démarche heureuse, telle que Pierre RABHI nous le soufflait depuis de longues années, si tant est que nous nous engageons collectivement et solidairement.

Marie-Luce ARNOUX
Maire de Chambost-Longessaigne



COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

▲ 5 MAI 2022 ▲

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX, SOULARD, RABILLON, BOURBON-CHAPUIS, CHARBONNIER, BLAIN, JOUBERT, CHAMBOST, VINCENT, BONNET, PENIN, CHEVALIER

EXCUSÉS : M. DUBOST, M. ASSAM (pouvoirs donnés à Mme ARNOUX)

Secrétaire : M. VINCENT

• COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2022

Il est approuvé à l'unanimité.

• CONVENTION DE REVERSEMENT DE SUBVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE SYDER

Madame le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été effectuée par la commune auprès de la ligue de football AURA au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour les travaux d'éclairage du terrain synthétique de football. Considérant que le SYDER, auquel la commune est adhérente, est maître d'ouvrage de l'opération susmentionnée, Madame le Maire soumet à l'assemblée une convention de reversement de la subvention qui pourrait être perçue par la commune au SYDER.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

• PARTICIPATION AUX FRAIS DU RASED DES MONTS DU LYONNAIS - ANNÉE 2022

Madame le Maire rappelle aux conseillers que dans le cadre d'une sectorisation définie par l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription de Grézieu-la-Varenne, des personnels spécialisés, relevant du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) interviennent dans les écoles, auprès des élèves en difficulté et/ou en situation de handicap. Elle précise que 19 communes des Monts du Lyonnais sont adhérentes au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés pour leur école publique en 2022.

Le budget prévisionnel de fonctionnement et d'équipement du RASED sur le territoire de la CCMDL a été validé par l'inspection de l'Éducation Nationale à hauteur de 3 000 €.

Afin de simplifier la gestion du RASED, il est proposé une convention avec la commune de St-Martin-en-Haut en charge de verser l'intégralité de la

subvention au RASED et de récupérer auprès des autres communes leur contribution en proportion des effectifs de leur école primaire publique selon le tableau de répartition suivant :

commune	effectif			montant 2022
	total	Cycle1	Cycle 2 & 3	
Brullioles	78	30	48	141,90 €
Brussieu	124	48	76	225,59 €
Chambost Longessaigne	85	37	48	154,64 €
Haute Rivoire	95	41	54	172,83 €
La Chapelle/Coise	51	20	31	92,78 €
Larajasse	76	26	50	138,27 €
Les Halles	28	11	17	50,94 €
Meys	81	23	58	147,36 €
Montromant	29	15	14	52,76 €
Montrottier	108	47	61	196,48 €
Pomeys	47	0	47	85,51 €
St Clément les Places	72	24	48	130,99 €
St Laurent de Chamousset	88	34	54	160,10 €
St Martin en Haut	182	70	112	331,11 €
St Symphorien/Coise	208	69	139	378,41 €
Ste Catherine	61	21	40	110,98 €
Ste Foy l'Argentière	146	53	93	265,62 €
Ste Genis l'Argentière	48	20	28	87,33 €
Souzy	42	13	29	76,40 €
	1649	602	1047	3 000,00 €

Cette disposition est approuvée à l'unanimité.

• RÈGLEMENT ET TARIFS DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2022-2023

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le règlement intérieur et de fixer les tarifs pour la garderie assurée par les agents périscolaires, sans prévoir d'augmentation pour l'année scolaire 2022-2023.

- **Inscription à l'année :**

1^{er} enfant : 144 €

2^e enfant : 100 €

À partir du 3^e enfant : 70 €

- **Inscription au trimestre :**

1^{er} enfant : 52 €

2^e enfant : 36 €

À partir du 3^e enfant : 26 €

- Forfait de 15 euros par famille pour une inscription exceptionnelle à la garderie par année scolaire.

Cette disposition est approuvée à l'unanimité.

• COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

- Commission Bâtiments :

Les dernières factures de l'opération d'aménagement de la Demeure du Prieuré ont été reçues et les demandes de solde de subvention déposées auprès des financeurs.

Madame le Maire présente le bilan financier de l'opération. La commission a rencontré Cédric PONCET, chargé d'affaires "énergie et bâtiments" à la CCMDL afin d'envisager une intervention de conseil.

- Commission Vie culturelle :

La fête de la musique aura lieu le samedi 18 juin 2022. Une réunion est prévue le 18 mai pour poursuivre l'organisation de l'évènement. Toutes les propositions de musiciens ou chanteurs volontaires sont les bienvenues.

- Commission Communication :

Mme BOURBON-CHAPUIS présente la maquette du futur site Internet et explique qu'un travail d'actualisation des contenus va commencer.

- Commission Participation citoyenne :

Les membres de la commission présente le projet de conseil municipal des jeunes. Il serait composé de 13 jeunes de 9 à 14 ans élus pour une durée de 2 ans. Un règlement est en cours de finalisation.

- Commission Cadre de vie :

"La nuit est belle" le 23 septembre. Une extinction de l'éclairage public aura lieu sur de nombreuses communes rhodaniennes et ligériennes pour attirer l'attention sur les nuisances dues à la pollution lumineuse. En amont de cette opération, des actions de sensibilisation sont à envisager.

- Commission Vie associative :

Une journée des associations sera organisée le 3 septembre avec une réunion préparatoire rassemblant les associations communales le mercredi 11 mai.

- Voirie communautaire :

L'entreprise Colas a été retenue par la Communauté de Communes. Elle interviendra pour la réfection du chemin des Pinattes et du chemin de Costèle pour un montant total de 41 626 €.

• COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Madame le Maire informe de la mise en place d'un groupe de travail composé de 14 maires qui doit traiter des attributions de compensation et de la

question de l'ajustement de la répartition de la charge de gestion de la section administrative couvrant le sud du territoire de la CCMDL. Le cabinet KPMG accompagne cette démarche.

• QUESTIONS DIVERSES

- Une analyse de l'état de nos ponts est en cours.

- Arrivée de familles ukrainiennes dans les logements de l'OPAC : préparation de l'accueil par le CCAS avec la coordinatrice référente de l'association Habitat et Humanisme.

- Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945 : point sur l'organisation : rendez-vous à 10h sur la Place de l'Église, vin d'honneur dans les salles "Côté Cour" et "Côté Jardin" de la Demeure du Prieuré.

- Présentation des feuilles de route "eau, air, sol" du Préfet du Rhône.

- Lecture du courrier de l'ADDEAR du Rhône relatif à la fin du financement des actions d'accompagnement à la création/reprise d'activités agricoles.

- Remerciement du SIEMLY pour l'accueil du Comité Syndical du 8 avril 2022.

▲ 2 JUIN 2022 ▲

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX, SOULARD, RABILLON, BOURBON-CHAPUIS, CHARBONNIER, BLAIN, JOUBERT, CHAMBOST, VINCENT, BONNET, PENIN, ASSAM

EXCUSÉ : M. CHEVALIER (pouvoir donné à Mme ARNOUX)

Secrétaire : M. ASSAM

• COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2022

Il est approuvé à l'unanimité.

• DÉMISSION D'UN ADJOINT

Nomination d'un adjoint remplaçant ou réduction du nombre d'adjoints :

Madame le Maire informe l'assemblée que M. Adrien DUBOST a souhaité pour des raisons personnelles démissionner de ses fonctions d'adjoint au Maire en charge des affaires scolaires, des bâtiments et de la gestion du personnel communal, ainsi que de ses fonctions de conseiller municipal. Elle informe que M. Adrien DUBOST a adressé sa lettre de démission au Préfet du Rhône le lundi 9 mai 2022. Par correspondance en date du 20 mai 2022, Madame le Préfet a accepté la démission de M. Adrien DUBOST qui devient donc définitive à cette date.

Le Conseil Municipal étant réuni dans les 15 jours suivant la vacance pour

renouveler le poste d'adjoint, il convient en effet de délibérer sur le maintien du nombre d'adjoints, et sur la désignation éventuelle d'un adjoint remplaçant.

En effet, Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints. Le Conseil Municipal peut, à l'occasion de la démission d'un adjoint, prendre une délibération afin de réduire le nombre des adjoints. Si le conseil ne se prononce pas pour la réduction du nombre d'adjoints, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Suite à la démission de M. Adrien DUBOST aux fonctions de 3^e adjoint, après concertation en bureau municipal, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le nombre des adjoints au Maire et le réduire de quatre à trois, de promouvoir d'un rang chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Concernant les indemnités allouées :

Suite à ces changements, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir l'enveloppe globale maximale pour le paiement des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjoints et de fixer à compter de ce jour, l'indemnité des adjoints pour la durée de leurs mandats à 10,7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

À l'unanimité des votants, il est décidé de maintenir l'enveloppe globale maximale et de la fixer pour chacun des adjoints à 10,7 % de l'indice brut terminal.

Votants : 10 (M. SOULARD et Mmes RABILLON et BOURBON-CHAPUIS, adjoints, n'ont pas participé au vote).

L'indemnité du Maire est maintenue pour la durée de son mandat à 40,3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

• DÉLÉGUÉS DIVERS ORGANISMES

Suite à la démission de M. Adrien DUBOST, Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection du délégué suppléant au SYDER et propose la candidature de Mme Raphaëlle RABILLON.

À l'unanimité, Mme Raphaëlle RABILLON est élue déléguée suppléante au SYDER.

• COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à la démission de M. DUBOST, le Conseil Municipal procède à la modification de la constitution des commissions municipales ainsi qu'il suit :

Bâtiments

SOULARD Richard PENIN Paul
BONNET René BLAIN Séverine

Urbanisme

SOULARD Richard BONNET René
VINCENT Alain JOUBERT Sophie

Voirie

SOULARD Richard BONNET René
PENIN Paul BLAIN Séverine

Finances

SOULARD Richard RABILLON Raphaëlle
BOURBON-CHAPUIS Françoise VINCENT Alain

Vie scolaire

BOURBON-CHAPUIS Françoise CHAMBOST Béatrice
BLAIN Séverine CHEVALIER Yannick

Vie culturelle

RABILLON Raphaëlle ASSAM Morad
BOURBON-CHAPUIS Françoise JOUBERT Sophie

Transition écologique

RABILLON Raphaëlle CHAMBOST Béatrice
Blain Séverine SOULARD Richard

Vie associative

SOULARD Richard JOUBERT Sophie
CHARBONNIER Anthony CHEVALIER Yannick
BLAIN Séverine VINCENT Alain

Communication et veille technologique

BOURBON-CHAPUIS Françoise JOUBERT Sophie
PENIN Paul CHARBONNIER Anthony

Dynamique économique

BOURBON-CHAPUIS Françoise JOUBERT Sophie
BLAIN Séverine ASSAM Morad

Participation citoyenne

BOURBON-CHAPUIS Françoise RABILLON Raphaëlle
CHEVALIER Yannick CHAMBOST Béatrice
ASSAM Morad

Personnel communal

ARNOUX Marie-Luce SOULARD Richard

Mme BLAIN rejoint la vie scolaire.

Mme BOURBON-CHAPUIS rejoint la commission culturelle

M. Anthony CHARBONNIER est sollicité pour assurer les états de lieux de sortie des locations de la salle polyvalente et du clos des Sports.

L'assemblée procède à la désignation suivante au sein des commissions de la CCMDL :

Commission Déchets : Proposition de nomination de M. Richard SOULARD. Approbation à l'unanimité.

• ÉCHANGE DE TERRAIN D'EMPRISE DES CHEMINS RURAUX "CHEMIN DES PINATTES" ET "CHEMIN DES EAUX VIVES"

Le point est reporté à une prochaine séance de conseil municipal ; les éléments n'ayant pas été communiqués par le notaire en charge de l'affaire.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (SUITE)

• TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES POUR 2023

Il est proposé au conseil municipal de voter les tarifs des locations de salles communales à compter du 1^{er} janvier 2023 avec maintien des tarifs de 2022.

SALLE POLYVALENTE

1 - Location aux associations chambostiennes

Il est décidé que :

- Chaque association à but non lucratif dont le siège est à Chambost-Longessaigne, et dont l'objet présente un intérêt pour la commune (culturel, sportif...) bénéficiera de la gratuité de la salle polyvalente pour une manifestation organisée à son profit en 2022,

- Toute association ayant un intérêt d'ordre privé ne bénéficiera pas de cette gratuité,

- La salle polyvalente sera gratuite le jour de la fête des classes mais que l'association organisatrice paiera une location si elle organise une autre manifestation.

Tarifs :

1 utilisation gratuite par an avec forfait ménage : 100 €

Autre utilisation (ménage compris) : 300 €

Ces tarifs sont fixés pour une journée (le week-end, la salle pourra être conservée les 2 jours, sauf nécessité communale).

Ces tarifs sont identiques à l'année précédente, sans augmentation.

Précision aux associations : le tarif réel du nettoyage n'est pas totalement répercuté dans le forfait ménage.

2 - Location aux personnes privées et autres associations

Tarif : Forfait (ménage compris) : 460 €

Ce tarif est fixé pour une journée (le week-end, la salle pourra être conservée les 2 jours, sauf nécessité communale).

3 - Location à but commercial

Tarif : Forfait (ménage compris) : 500 €

Ce tarif est fixé pour une journée (le week-end, la salle pourra être conservée les 2 jours, sauf nécessité communale).

Il est fixé les règles suivantes pour tout type de location :

Caution 500 €

Acompte sur location 75 €

SALLE DES ASSOCIATIONS

SALLES DEMEURE DU PRIEURÉ

Il est décidé :

- De fixer les tarifs de location de la salle des associations ou des salles "côté cour" et "côté jardin" de la Demeure du Prieuré à appliquer dans le cadre de formations payantes à compter du 1^{er} janvier : 50 € à la journée / 25 € à la demi-journée

- Que les tarifs fixés sont réservés aux entreprises et associations réalisant des séminaires ou formations dans la mesure où la location intervient entre 8h du matin et sera clôturée à 19h.

CLOS DES SPORTS

Il est décidé :

- De fixer le tarif de location du clos des sports à compter du 1^{er} janvier 2023 à 50 € pour les particuliers, gratuit pour les associations et la caution à 500 €

- Que la location du clos des sports est réservée :

-> aux habitants de la commune,

-> aux associations chambostiennes et également aux associations des Monts du Lyonnais dont le rayonnement est intercommunal pour l'organisation de temps conviviaux internes (toute manifestation à but lucratif sera interdite pour les associations dont le siège n'est pas sur la commune),
-> ainsi qu'à titre exceptionnel aux personnes extérieures à la commune louant la salle polyvalente dans le cadre d'un mariage uniquement.

Tous les tarifs sont approuvés à l'unanimité.

• REPRISE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la reprise par la commune de concessions dans le cimetière communal, qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière, a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Les concessions concernées sont les suivantes :

- Concession n°25, emplacement n°69, zone 1, située dans le cimetière de Chambost-Longessaigne et délivrée à Mme GIROUD Pierrette veuve FARGE à la date du 24/10/1893,

- Concession n°26, emplacement n°70, zone 1, située dans le cimetière de Chambost-Longessaigne et délivrée à M. CANCALON Pierre à la date du 14/06/1895,

- Concession n°49, emplacement n°81, zone 1, située dans le cimetière de Chambost-Longessaigne et délivrée à Mme BURON Maria à la date du 01/10/1901,

- Concession n°191, emplacement n°82, zone 1, située dans le cimetière de Chambost-Longessaigne et délivrée à M. GAREL Pierre Marius à la date du 28/11/1953,

- Concession n°67, emplacement n°82bis, zone 1, située dans le cimetière de Chambost-Longessaigne et délivrée à Mme BLEIN Antoinette veuve MAZALLON à la date du 51/10/1908

A la majorité, il est décidé de procéder à la reprise de ces concessions (pour :12 / abstention : 1)

• CRÉATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

La commission "Participation Citoyenne" a engagé un travail de réflexion sur l'opportunité de créer un comité consultatif dénommé "Conseil Municipal des Jeunes" (CMJ).

Le CMJ est un outil en faveur de l'exercice de la citoyenneté et de la participation des enfants et des jeunes, dans le cadre d'une politique éducative, jeunesse et de démocratie participative pour une collectivité.

En effet, il représente l'opportunité d'un dialogue en direct entre les jeunes et des élus locaux. C'est un lieu où les jeunes, avec l'écoute et le soutien attentifs des décideurs locaux, vont proposer des améliorations pour le territoire sur lequel ils vivent. Les propositions du CMJ jugées d'intérêt général seront discutées et éventuellement réalisées par la commune dans le cadre de son budget et de ses orientations.

Ce CMJ sera composé d'enfants âgés de 9 à 14 ans élus pour une durée de 2 ans. La mission première du jeune élu(e) est de représenter les jeunes auprès de la municipalité. Son rôle consiste à être force de propositions pour la réalisation de projets ayant un intérêt pour la vie des Chambostiens en général et des jeunes en particulier. Il est prévu d'organiser au moins une séance plénière par an du Conseil Municipal des Jeunes.

Un règlement détermine le cadre : objectifs du CMJ, rôle des élus jeunes, déroulement d'élections, commissions, Le CMJ pourra disposer d'un budget de fonctionnement défini par les conseillers municipaux adultes.

La création du CMJ et le règlement qui le régira sont approuvés à l'unanimité.

• PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE EAU POTABLE 2021

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par le Syndicat des Eaux ; ce rapport étant destiné notamment à l'information des usagers.

• EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal depuis plusieurs mandats sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

En effet, outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue. Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées.

La commune a sollicité de longues dates le Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires ; celles-ci ont pu être réalisées dernièrement.

Madame le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heures à compter du 24 septembre 2022 et de l'autoriser à prendre les arrêtés nécessaires précisant les modalités d'application de cette mesure.

Elle précise que cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité d'un arrêt de l'éclairage

public de 23h30 à 5h à compter du 24 septembre 2022.

• DÉLÉGATIONS DU MAIRE

- Madame le Maire informe l'assemblée avoir procédé à la signature d'un avenant relatif à la convention "Assurance du Personnel" avec le Centre de Gestion permettant de prendre en compte à effet du 1^{er} janvier 2022 plusieurs modifications réglementaires dans la couverture assurantielle (capital-décès, durée de congé de maternité, congé de naissance, congés d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique sans congé de maladie préalable).

- Madame le Maire informe l'assemblée avoir établi le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2022 permettant l'avancement au grade d'adjoint technique principal 1^{re} classe à Daniel BRETONNIER avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2022 et à Pascal COTTANCIN au 1^{er} octobre 2022. En effet, ils réunissent les conditions d'avancement prévues et les emplois sont actuellement créés au niveau du cadre d'emplois des Adjointes techniques.

• COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

- Commission Urbanisme :

La consultation relative à la maîtrise d'œuvre pour la 2^{de} tranche du lotissement Le Garel a été lancée avec une date butoir de dépôt des candidatures fixée au 17 juin.

Pour information, le permis de construire déposé pour une propriété située au lieu-dit "Le Martichon" a été refusé en raison d'une extension par changement de destination ne respectant pas le cadre imposé par le PLU en terme de surface plancher et d'aménagement.

- Commission Bâtiments :

M. Choulet, architecte a présenté un devis de 1284 € TTC pour la réorganisation de l'espace à la Mairie.

La commission a procédé avec Cédric PONCET du Service "Énergie/Bâtiment" de la Communauté de Communes, à un état des lieux sur les systèmes de chauffage et consommation d'énergie des bâtiments communaux. Il en ressort globalement des observations très positives sur les différents choix effectués tant sur l'équipement que sur le fonctionnement. Des améliorations sont à envisager.

- Commission Vie culturelle :

La commission finalise les préparatifs de la Fête de la Musique qui aura lieu le 18 juin 2022 de 18h à minuit.

Il est envisagé également de préparer une prochaine visite guidée dans le village.

- Commission Communication :

Le prochain bulletin municipal sortira courant octobre. Les articles sont à déposer avant le 20 septembre.

- Commission Cadre de vie :

Afin de finaliser la commande de guirlandes de Noël, la commission va se réunir.

Une réunion a eu lieu le 1^{er} juin pour organiser l'arrosage des arbres et arbustes du verger pendant l'été avec les habitants du groupe Projet.

Un groupe de travail inter-commissions sera constitué en septembre pour travailler sur le dossier "mobilité douce".

- Commission Vie associative :

Une réunion avec 15 associations a eu lieu pour préparer le futur forum qui aura lieu le 3 septembre de 10h à 16h.

- Commission Vie scolaire :

Le prochain conseil d'école aura lieu le jeudi 16 juin à 18h15.

La commission va se réunir pour préparer l'ordre du jour de la réunion de présentation du Conseil municipal des jeunes aux familles. Il conviendra aussi de trouver les idées pour associer l'école et les enfants à l'opération "La nuit est belle".

- CCAS : prochaine réunion le mercredi 15 juin à 20h.

• COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

- Mme le Maire fait part d'un projet de mise en place d'un service itinérant "France Services" grâce à l'achat d'un bus équipé qui pourrait se rendre dans chaque commune de la CCMDL dans le but de rapprocher les services publics des habitants des territoires ruraux. La CCMDL est actuellement dans l'attente des dernières réponses de financements.

- Service Assainissement CCMDL : Anthony CHARBONNIER, membre de la commission intercommunale Assainissement annonce qu'une augmentation des tarifs est prévue en juillet suite au nouveau contrat de délégation de service public.

• QUESTIONS DIVERSES

- Demande de location de salle pour la mise en place d'un atelier d'expression théâtrale, par l'association "L'Arrosarts" créée en 2008 à Chambost : un courrier de la présidente, Mme FORTUNATO et les statuts de l'association ont été partagés.

À l'unanimité, il est décidé de mettre à disposition de l'association les salles

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (SUITE)

“Côté cour et Côté jardin” gratuitement pendant un an. Et, par la suite, comme pour toutes les associations, une participation aux frais de chauffage sera demandée.

- Elections législatives : mise à jour du bureau électoral et des tours de garde du 12 et 19 juin.

- Inauguration de la Demeure du Prieuré prévue le samedi 2 juillet à 15h30.

- Remerciement de la Protection Civile pour la subvention versée en faveur du peuple Ukrainien.

- Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Département relatif à la lutte contre la présence du moustique tigre dans le Rhône.

▲ 2 JUILLET 2022 ▲

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX, SOULARD, RABILLON, CHEVALIER, BLAIN, CHAMBOST, VINCENT, BONNET, PENIN, ASSAM

EXCUSÉS : Mme BOURBON-CHAPUIS, M. CHARBONNIER, Mme JOUBERT

Mme BOURBON-CHAPUIS a donné procuration à Mme ARNOUX

M. CHARBONNIER a donné procuration à M. SOULARD

Mme JOUBERT a donné procuration à Mme RABILLON

Secrétaire : M. Richard SOULARD

• COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 2 JUIN 2022

Il est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire évoque l'ordonnance du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales. En particulier, les comptes-rendus des séances du conseil municipal, qui jusqu'alors devaient impérativement être affichés en mairie et sur le site internet de la commune dans les huit jours suivant la séance, seront supprimés. Au 1^{er} juillet 2022, le procès-verbal de la séance de conseil doit être publié dans un délai d'une semaine suivant son approbation, lors de la séance suivante, de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public. La liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la

mairie dans les huit jours suivant la séance.

• DÉLIBÉRATION N°01 – PUBLICITÉ DES ACTES

À compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage,

- soit sur papier, dans des conditions fixées par l'article 5 du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021,

- soit sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant que le site Internet est en phase de refonte,

Considérant également la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés,

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide, d'opter pour la modalité suivante :

Publicité des actes de la commune par publication papier dans les registres correspondants et mis à disposition du public au secrétariat de Mairie, aux horaires d'ouverture au public, dans les conditions fixées par décret en Conseil d'État.

• DÉLIBÉRATION N°02 – ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA RÉHABILITATION DU COMMERCE ÉPICERIE-RESTAURANT

Madame le Maire présente à l'assemblée la question du devenir du commerce épicerie, bar-restaurant, en location-gérance sis 79 place de la Bascule. En effet, sa réhabilitation est à envisager compte tenu de la cessation d'activité à court terme du locataire actuel et des besoins de rénovation et de mise en conformité accessibilité du commerce. Pour mener à bien ce projet structurant et suite au relevé topographique réalisé

par le cabinet de géomètre DENTON, Madame le Maire propose à l'assemblée d'engager une étude de faisabilité et de programmation pour la réhabilitation du bâtiment, propriété communale.

Cette étude de faisabilité vise à :

- Proposer des scénarios d'aménagement avec estimations financières afin d'éclairer les choix du maître d'ouvrage.

- Valider un avant-projet avec plans de principe et de fonctionnement.

- Détailler le programme et l'enveloppe financière.

- Établir un planning de réalisation (consultation maîtrise d'œuvre, DCE, travaux, phasages).

- Définir les conditions administratives, techniques et économiques du projet en vue de solliciter les aides publiques et de sélectionner, dans un deuxième temps un futur maître d'œuvre.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le lancement d'une étude de faisabilité pour la réhabilitation du commerce en location-gérance sis 79 place de la Bascule.

• DÉLIBÉRATION N°03 – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2022

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à une modification budgétaire sur le budget communal principal de l'exercice 2022

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Compte	Modification
615221	
Entretien bâtiments	-5 300,00
023	
Virement	
section Investissement	+ 5300,00
	0

RECETTES

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Compte	Modification
2184-502	+ 400,00
2184-504	+ 1 900,00
2184-505	+ 800,00
2188-505	+ 2 200,00
	+ 5 300,00

RECETTES

021 – Virement section de fonctionnement	+ 5 300,00
	+ 5 300,00

• DÉLIBÉRATION N°04 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ; Dans l'attente de l'avis du Comité Technique ;

Compte tenu de l'augmentation du volume de travail dans les services administratifs de la mairie et de l'agence postale communale, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant ;

Madame le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour le tableau des effectifs en annexe, à compter du 1^{er} août 2022 par la suppression et création du poste suivant :

- cadre d'emploi d'adjoint administratif avec ancienne durée hebdomadaire de 25/35^e,

- cadre d'emploi d'adjoint administratif avec nouvelle durée hebdomadaire de 28,5/35^e.

À l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} août 2022.

• DÉLIBÉRATION N°05 – CESSIION DE TERRAIN – VOIE COMMUNALE DES PINATTES ET CHEMIN RURAL DES EAUX VIVES SECTION CADASTRALE AP

La délibération n°07/04/22-06 en date du 7 avril 2022 avait approuvé les conditions d'échange d'une portion de la voie communale "Les Pinattes" et du chemin rural "Les Eaux Vives".

Après concertation avec Mme et M. Claude SOLEYMIEUX et les services de la SAFER, Madame le Maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n°07/04/22-06 et présente la nouvelle proposition de cession et acquisition des dites portions de voie communale et chemin rural.

Il est proposé au Conseil Municipal de céder ce terrain pour l'euro symbolique à M. et Mme Claude SOLEYMIEUX.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'ACCEPTER la cession de terrain de la voie communale "Les Pinattes" et du chemin rural "Les Eaux Vives" section AP de 731 m², qui n'a plus d'utilité publique, à M. et Mme Claude SOLEYMIEUX, à l'euro symbolique, compte tenu du transfert de charge incombant à l'acquéreur,

- PRÉCISE que les frais d'acte ainsi que les frais d'arpentage seront pris en charge par les acquéreurs,

• DÉLIBÉRATION N°06 – ACQUISITION DE TERRAIN – VOIE COMMUNALE DES PINATTES ET CHEMIN RURAL DES EAUX VIVES SECTION CADASTRALE AP

Suite à la précédente délibération, Madame le Maire propose l'acquisition de la parcelle cadastrée AP d'une contenance de 1427 m², appartenant à M. et Mme Claude SOLEYMIEUX, proposée à l'euro symbolique vu l'estimation du prix de chaque terrain et considérant la valorisation du parcellaire obtenue pour l'exploitation agricole.

Madame le Maire précise également que dans le cadre du déplacement historique de l'assiette de la voie communale "Les Pinattes", 81 m² de la propriété de Mme Agnès WERNER ont été rétrocédés à la commune.

Elle propose que la commune prenne en charge les frais d'acte relatifs à cette acquisition uniquement afin de clore ce dossier au plus vite. Elle invite l'assemblée à délibérer.

L'assemblée regrette que cette affaire n'ait pu être traitée comme les précédentes du même type sur la commune et rappelle le travail engagé par les agents techniques communaux pour déplacer le chemin des Eaux vives.

Néanmoins l'assemblée souhaite régler cette situation rapidement.

Vu que le terrain cédé à la commune est dépourvu de bail, de droits ou servitude, permettant son intégration comme voie communale et chemin rural,

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'ACQUÉRIR le terrain appartenant à M. et Mme Claude SOLEYMIEUX suivant la proposition de Madame le Maire à l'euro symbolique ;

- D'ACQUÉRIR le terrain appartenant à Madame Agnès WERNER suivant la proposition de Madame le Maire à l'euro symbolique ;

- PRÉCISE que les frais d'acte seront à la charge de la commune ;

- PRÉCISE de mentionner à l'acte les clauses suivantes :

-> le propriétaire riverain (M. et Mme SOLEYMIEUX Claude) a la charge de se clôturer pour la partie des parcelles divisées qu'il conserve et qui restent attenantes au nouveau tracé cédé à la commune, notamment en cas de

pâturage d'animaux. Il protégera les bornes implantées délimitant la partie cédée à la commune par la mise en place à chaque borne d'un piquet en bois de bonne qualité d'au-moins 12 cm de diamètre, haut de 1,20m, qu'il remplacera si besoin ;

-> il est précisé que la largeur minimale de roulement du nouveau tracé du chemin rural est d'au moins 3,50m, permettant le broyage par un tracteur équipé d'un girobroyeur ;

-> il est précisé que le terrain cédé à la commune est dépourvu de bail à la date de l'échange de droits réels ou de servitude ;

- DÉCIDE d'incorporer la portion de terrain cédée à la commune dans son réseau de voies communales et chemins ruraux et de l'affecter à l'usage du public ;

- AUTORISE le maire à signer toutes pièces et documents nécessaires.

• INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.23 DU CGCT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dépôts de déclaration d'intention d'aliéner pour lesquels il n'a pas été, à ce jour, usé du droit de préemption :

Date de réception : 25/05/2022

Notaire : Maître Emmanuelle BOURET à Panissières

Vendeur/Acquéreur : DUBOST/LEBILLANT-FORTEA

Adresse : 120 place Rampeau

Type de bien : Maison à usage d'habitation

Date de réception : 04/03/2022

Notaire : Maître Sophie OLLAGNIER à Mions

Vendeur/Acquéreur : SAS BONHOMME DEVELOPPEMENT/CLAUVEREAU-CHAUMEAU

Adresse : 84 rue des Boutiques

Type de bien : Maison à usage d'habitation

• COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

- Commission Bâtiments :

-> État des lieux réalisé le 27 juin par l'architecte CHOULET pour l'aménagement de l'espace à la mairie. Une interrogation subsiste concernant une poutre béton.

-> Une réunion de commission est à fixer le 19 ou le 22 septembre à 20h pour les dossiers "chapelle", "restaurant", "mairie", "diagnostic énergie du Parc Éco-Habitat".

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (SUITE)

- Commission Urbanisme :

-> Une réunion est prévue le 12 juillet à 15h30 concernant le projet situé au lieu-dit "Le Martichon" en présence de l'instructeur du dossier à la CCMDL.

-> La consultation relative au permis d'aménager pour la 2^e tranche du lotissement Le Garel a été infructueuse. Une réponse est attendue de la part du cabinet d'architecte DUVERGER et de M. CLAVIER, géomètre. En l'absence de réponse, il faudra envisager de contacter Bâtir et Loger.

- Commission Voirie :

-> Travaux communautaires de la route de Costèle et chemin des Pinattes : il est impératif de prévoir une déviation pendant quelques jours afin d'éviter des dégradations de la voirie fraîchement réalisée. Une bande béton de 1,40 m sera finalement à effectuer en régie au lieu de la largeur d'1 m initialement prévue suite à une erreur de l'entreprise COLAS ; M. SOULARD regrette également que les bornes aux Pinattes aient été recouvertes malgré les précautions prises.

-> Travaux communaux : L'entreprise EIFFAGE doit intervenir en septembre sur le chemin du Fardet. L'intervention de l'entreprise VIANNAY sur les autres chemins est prévue avant les congés d'été.

- Commission Vie scolaire :

Conseil d'école : il s'est tenu le 16 juin : les effectifs prévus pour la rentrée de septembre sont proches du seuil mais aucune fermeture de classe n'est envisagée.

Mme ARNOUX présente la création de remerciement des élèves de CM suite à la participation financière de la commune à leur voyage scolaire.

- Commission Participation citoyenne :

Conseil Municipal des Jeunes : une réunion de présentation a été organisée le 29 juin en présence d'une quinzaine d'enfants dont 13 inscrits.

97 enfants de 9 à 14 ans sont concernés par ce projet de CMJ et recevront une

carte d'électeur. Une information sur PanneauPocket sera réalisée en juillet ; les dossiers de candidature sont à retirer en mairie. La date butoir des candidatures est fixée au 23 septembre et le vote aura lieu le 1^{er} octobre à partir de 15h.

- Commission Vie culturelle :

-> Fête de la musique : Madame RABILLON estime que l'évènement s'est globalement bien déroulé avec une présentation artistique de qualité et une belle mise en exergue de la pratique musicale amateur et du travail des écoles de musiques.

Toutefois, l'organisation a été très lourde notamment pour les élus mobilisés.

L'organisation d'un évènement commun par le Comité des Fêtes "pique-nique" et "fête de la musique" est en cours de réflexion mais aucune décision n'a été prise à ce jour.

Toutefois, Mme RABILLON estime que cet engagement municipal ne pourra être réitéré pour la prochaine édition.

Mme ARNOUX estime que ce constat est récurrent et qu'il est donc impératif de réfléchir au maintien de cet évènement et le cas échéant, à la transmission intégrale de l'organisation à une association chambostienne. La municipalité se limiterait à la mise en contact d'artistes.

Enfin, le choix des praticables est à revoir car la logistique est trop importante.

-> AG de l'école de musique de Panisnières : Mme RABILLON rapporte que peu de parents étaient présents mais il est observé le dynamisme du bureau pour maintenir l'activité.

-> Visite patrimoniale : elle est prévue le 17 septembre à 15h. Une réunion de préparation est prévue le 23 juillet.

- Commission Cadre de vie :

-> Concours NPMM : il est décidé d'inscrire uniquement des habitants.

-> Formation dans le cadre de villes et villages fleuris : Mme RABILLON et M. COTTANCIN agent technique ont participé à une formation sur 2 jours

qui a été considérée de grand intérêt. Un article dans le prochain bulletin est envisagé afin d'informer la population sur cette thématique.

-> Plate-forme de broyage : 610 m³ de déchets verts ont été collectés et le broyage a permis de récupérer 300 m³ de copeaux répartis entre 6 agriculteurs ayant manifesté leurs intérêts. Le redémarrage en septembre est en réflexion au sein de la CCMDL ; en effet, actuellement 3 plateformes sont gérées et l'équilibre financier se situe au maximum à 6-7 plateformes, or, plusieurs communes sont candidates.

-> Colonnes ordures ménagères : de nouvelles colonnes seront installées à l'automne suite à de nouvelles consignes de tri à venir. M. SOULARD fait un point sur les équipements et lieux retenus. Il est prévu à moyen terme l'arrêt de la collecte de porte à porte dans les centres-bourgs du territoire.

-> Matériels de désherbage sur batterie : une démonstration a eu lieu récemment sur la commune.

- Commission Vie associative :

Il sera nécessaire de faire un rappel des consignes d'occupation du préau du Clos des Sports auprès des associations organisatrices de manifestations. Les arrêtés d'autorisation de buvette mentionnent une fermeture à minuit ce qui implique qu'à partir de cet horaire, l'activité doit être réduite et respectueuse du voisinage.

• QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe que la somme de 77 995,74 € de Fonds de Péréquation départemental des taxes additionnelles a été attribuée à la commune. L'enveloppe départementale a connu une année record. Un ralentissement de ces droits de mutation devrait contribuer à réduire ces dotations en 2023.

Madame le Maire donne lecture du courrier de remerciement de l'association Réseau Entraide Solidarité pour la subvention versée.

LES INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extinction partielle de l'éclairage public

La municipalité initie des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil Municipal, en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energie du Rhône



(SYDER), depuis plusieurs mandats sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Les évolutions techniques ont permis de mettre en œuvre les adaptations nécessaires pour la réalisation de cet objectif.

Aussi, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 2 juin 2022, a décidé à l'unanimité l'**arrêt de l'éclairage public de 23h30 à 5h00 à compter du 24 septembre 2022.**

La fête de la musique

Samedi 18 juin 2022 au Clos des Sports

Cet événement national, festif, populaire et gratuit fêtait ses 40 ans !

Il s'adresse à tous les publics. Il vise à mettre en lumière et favoriser les pratiques artistiques amateurs.

En matinée, des bénévoles du Comité des Fêtes et du CPCL, des habitants et élus ont montés les **chapiteaux** et la **scène** pour accueillir les **musiciens** et le **régisseur de La Fabrik**.



Ensuite, alors que les musiciens effectuaient les réglages du son, le CPCL a pris en charge l'organisation de la **buvette** et de la **restauration** pour régaler et désaltérer le **public** en soirée.

Le programme artistique fut bien complet et diversifié : la **chorale des enfants de l'école** avec Dominique, **deux ensembles** (cordes et vent) de **l'école de musique de Saint-Laurent-de-Chamousset**, **Lison et Béa** au ukulélé et au chant, **100% Rock Le Group'** et **Minds Feeling** de Lyon.

Merci et bravo aux artistes !



Inauguration Demeure du Prieuré

L'inauguration de la Demeure du Prieuré a eu lieu le samedi **2 juillet 2022**

en présence de M. ROCHAS, Sous-Préfet, Mme DI FOLCO, Sénateur, M. GASSILLOUD, Député,

M. GUILLOTEAU, Président du Département, M. BANINO, Conseiller Régional qui représentait le Conseil Régional (Laurent WAUQUIEZ et Sophie CRUZ étaient excusés),

Mme LOTTE, Conseillère Départementale.

Le soleil était au rendez-vous et un vin d'honneur a pu être servi dans le square Armand Sauret, récemment aménagé.



LES INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

Le Conseil Municipal des Jeunes



Le 29 juin, une réunion d'information était organisée par Mme le Maire, Marie-Luce ARNOUX, accompagnée des membres de la Commission "Participation Citoyenne". Étaient invités

à cette réunion tous les jeunes résidant sur la commune, âgés entre 9 et 14 ans. Une quinzaine d'enfants a répondu présent à cette invitation, accompagnée d'un de leurs parents. Les enfants ont exprimé de l'enthousiasme face à ce projet.

À la clôture le 23 septembre, 14 candidatures ont été déposées en mairie. Toutes les années de naissance retenues sont représentées.

Les actions contenues dans les programmes sont très concrètes :

- Les **espaces de jeux**, exemples : créer un pump track, remettre le tourniquet, créer des espaces de jeux pour les plus grands (6-12 ans), étang de pêche, etc.
- La **mobilité**, exemples : pistes cyclables, abris vélos, rendre piétonne la rue de l'école, etc.

- L'**entraide intergénérationnelle**, exemples : rendre visite aux personnes âgées au moment des fêtes ou des canicules, aider les personnes âgées à utiliser les nouvelles technologies informatiques, etc.
- La **gestion des déchets**, exemples : créer un espace canin, ramasser les déchets dans la nature, etc.
- La **transition écologique**, exemples : favoriser les moyens de déplacement non polluants (vélo, trottinette), éteindre les lumières du village la nuit, mettre en place des collectes de chaussures, vêtements pour être recycler, planter des fleurs melligènes pour favoriser la biodiversité, etc.
- L'**animation du village**, exemples : organiser une fête des enfants, une soirée échecs à la bibliothèque, une chasse aux œufs de Pâques, etc.
- L'**humanitaire**, exemples : une manifestation pour cause humanitaire (pour les jeunes de France ou dans le monde), organiser un évènement dont les bénéfices iront à la lutte contre le cancer, etc.
- La **culture**, exemple : créer un cinéma itinérant.
- **Mise en œuvre des projets**, exemple : collecte de fonds pour financer les idées.
- **Embellissement**, exemple : mettre en place un atelier décoration pour Halloween, etc.

Forum des associations

Le premier forum rassemblant les associations de notre commune s'est déroulé sur la journée du samedi **3 septembre**.

Ce moment de convivialité a été l'occasion pour 17 associations de se faire mieux connaître et de pouvoir échanger directement avec les personnes intéressées.

Étaient présentes l'**AJC** (jeunes), le **CLAVB** (volley), **Solidar'endé**, le **Comité des Fêtes**, le **Sou des Écoles**, **Arros'Arts**, la **Pétanque Chambostienne**, le **CACL** (automobiles), la **Gymnastique**, le **FC2M**

(foot), l'**AEP** (théâtre), la **Chasse**, le **Club de l'Amitié**, la **Bibliothèque**, la **Boule Fraternelle**, le **CPCL** (tennis de table), **ChamboOst** (multi-activités). Les Chambostiens ont pu (re)découvrir les nombreuses activités qui leur sont proposées, et cela pour tous les publics.

Nous souhaitons le meilleur pour cette saison et nous espérons que tout le monde pourra pratiquer sans perturbation sanitaire.

Cet évènement qui donne la voix aux associations devrait rapidement devenir un incontournable de la vie associative locale.



La visite guidée Patrimoine et Culture

Raconte-moi Chambost !

BALADE GUIDÉE CHAMBOSTIENNE

Une belle deuxième édition de "Raconte-moi Chambost" a eu lieu le samedi **17 septembre 2022** dans le cadre des Journées du Patrimoine et de la Fête patronale.

Les nombreux curieux ont pu en découvrir un peu plus sur le patrimoine chambostien tout au long d'une balade inédite... **de La Chapelle du Mortier au Vieux Four**, en passant par le **théâtre** où ils ont pu se replonger dans l'ambiance de



l'**ancienne école des Sœurs St-Joseph**, et finissant par un goûter convivial au **Jardin Collectif "Rampot'ager"** ! Un grand **MERCI** aux bénévoles, témoins, comédiens du jour, et tous ceux qui ont aidés à l'organisation de cet évènement !

Vous êtes intéressés par le patrimoine de Chambost ? Vous avez des souvenirs à raconter ?

Vous souhaitez participer à l'organisation de la prochaine balade ? Faites-vous connaître en mairie pour nous aider à concocter la prochaine édition !

Tous nos remerciements pour l'élaboration et la participation à :

Morad ASSAM, Hélène BARD, Brigitte CHABANNE, Juliette DECULTIEUX, Lucienne DESALLES, Aurore DOUMERET, André FAYOT, Véronique de LESCURE, Solange JOUBERT, Marie-Hélène JOUBERT, Ugo PERAC, Pascale de PRÉMONVILLE, Raymond TERRAILLON, Alain et Chantale, Alain TORRE, Marie-Hélène VERNAY et Hélène YVOREL.

Sophie JOUBERT et Raphaëlle RABILLON de la commission Culture



La nuit est belle

L'évènement "La nuit est belle" a eu lieu le **23 septembre 2022**. Organisé à l'initiative d'Isabelle VAUCLIN, astrophysicienne au CRAL, cet évènement a été suivi par une trentaine de communes de la région lyonnaise. L'objectif est de **sensibiliser à la pollution du ciel nocturne** qui a un impact sur la biodiversité et la santé humaine. À cette occasion, les communes participantes s'engagent à ne pas mettre en fonction l'éclairage public pendant toute la nuit.

La commune s'étant engagée à participer à cet évènement, elle a travaillé avec le SYDER depuis de nombreux mois pour que cette condition soit réalisée.



Il est quand même à retenir qu'un problème technique n'a pas permis de se retrouver dans la nuit profonde. Contrairement à ce qui était prévu, l'éclairage s'est déclenché.

Malgré cet incident, de nombreuses **animations** ont eu lieu : une exposition de photos de nébuleuses et de chauve-souris étaient gracieusement installée par l'astrophotographe Christian MALIVERNEY du 12 septembre au 30 septembre à la Demeure du Prieuré, une intervention de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) locale par des bénévoles de l'association, des panneaux d'informations étaient commentés pour expliquer les nuisances occasionnées par la pollution lumineuse et un conte a été lu par Camille BELLOT-LESTANG, bénévole de la bibliothèque.

Cette soirée s'est achevée par un pot de bienvenue.



LES INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

La rénovation des chemins des Pinattes et de Costèle

Des travaux de voirie ont été effectués. Ainsi une réfection d'une partie très endommagée du chemin de Costèle a été réalisée pour un montant de 6 260 € TTC. La réfection du chemin des Pinattes, commencée en 2021, a été poursuivie pour un montant de 37 208 € TTC. Les travaux de voirie du chemin du Darcet prévus en 2022 seront réalisés au 1^{er} trimestre 2023.



Chemin de Costèle

La minute verte... ou l'engagement du Conseil Municipal vers la transition écologique

Fleurir durablement avec les plantes vivaces

Le Conseil Municipal continue à s'engager pour préserver la biodiversité de son territoire. Pascal COTTANCIN, agent municipal et Raphaëlle RABILLON, 2^e adjointe ont suivi ensemble une formation sur les plantes vivaces donnée par Antoine BREUVART, pépiniériste et intervenant pour le Domaine de Chaumont-sur-Loire.

Formation proposée par le CAUE Rhône Métropole en partenariat avec le Département du Rhône et l'EPIC Maison Départementale Rhône Tourisme.

L'emploi des **plantes vivaces** dans les espaces verts urbains ou villageois constitue une alternative évidente aux fleurissements saisonniers et une réponse particulièrement adaptée aux enjeux de la végétalisation des communes face aux changements climatiques.

Derrière le terme de "vivaces" s'étend un vaste monde végétal ; une diversité de plantes dont les caractéristiques, les besoins, les modes de développement et colonisation varient et impliquent pour le jardinier d'adapter la conception et la gestion de ses plantations.

Une plante vivace repousse chaque année à partir de la base. Ses racines survivent à l'hiver, mais pas nécessairement son feuillage (sauf s'il est persistant). Elle fleurit peu la première année de la plantation pour bien s'enraciner et revenir en force l'année suivante. Elle contribue souvent à améliorer le sol.

Les plantes vivaces permettent de fleurir durablement un espace, de réduire les coûts d'entretien et l'arrosage. Elles peuvent rester en place de nombreuses années et demandent peu d'entretien (taille, paillage). On peut les diviser et ainsi développer son espace de plantation à moindre coût.

Les massifs de vivaces sont des **espaces verts positifs** : l'eau s'infiltré, apporte de l'oxygène, rafraîchit l'ambiance, c'est un refuge pour la biodiversité.

3-2-1 Plantez !

Voici quelques illustrations transmises à Antoine BREUVART



Un arbre remarquable sur la commune à remarquer



La plateforme de broyage

Environ **700 m³ de déchets verts ont été récoltés** sur la période de novembre 2021 à juin 2022. **250 m³ de broyat ont été distribués** gratuitement à 7 agriculteurs chambostiens pour du paillage de haies ou des essais de litières sous paille.

La plateforme de broyage a réouvert au **Thivollet** depuis le 1^{er} octobre. Celle-ci est accessible à tous les exploitants agricoles et les particuliers (sauf entreprises) pour venir déposer leurs déchets verts dans le respect des consignes suivantes :

- déchets verts autorisés : branches, résidus de taille, feuilles et tontes
- déchets verts non-autorisés : branches de diamètre supérieur à 15 cm et/ou longueur supérieure à 3 m, souches, tous éléments métalliques, palettes ou autres matériels en bois, déchets verts peints ou ayant des traces de pollution. Plastique et ferrailles sont à bannir.

Attention, en cas de déchets non adaptés, la plateforme sera fermée. Merci de votre civisme.

Les travaux en cours

- **Réfection de l'éclairage du stade**, installation d'éclairage à led pour une meilleure efficacité et une économie : travaux sur septembre/octobre.
- **Éclairage public** : étude en cours pour une réfection totale des luminaires et armoires.
- **Aménagement de la plateforme technique du Thivollet** : création de cases de stockage pour divers matériaux.
- **Installation du mobilier urbain au Barmat et au Garel**, pose de supports de vélos au stade et sur le parvis de la Salle Polyvalente.



Tous ensemble, gardons notre village propre !

Il est constaté chaque jour dans les rues des **déjections animales qui ne sont pas ramassées**.

Nous rappelons aux heureux propriétaires de nos amis à 4 pattes que ramasser les crottes de son animal est avant tout un geste civique.

Vos agents communaux et vos voisins vous remercient de votre coopération.

Municipalité de
Chambost-Longessaigne



RAPPEL DE LOI

L'oubli de déjections canines est passible de contraventions de 2^e classe d'un montant de 35 € (article R 632-1 du code pénal).

N'oublions pas que respecter son cadre de vie, c'est se respecter soi-même et respecter les autres.

Comment fait-on pour ramasser ?



Enfiler un sac (type sac congélation) comme un gant.

Ramasser la déjection.



Retourner le sac.



Faire un nœud.



Jeter le sac dans une poubelle.

Il suffit de 6 secondes pour se faire apprécier.

LA VIE À L'ÉCOLE

Des **travaux** ont été réalisés pendant les vacances d'été pour améliorer la sécurité et le cadre de vie des enfants et des enseignants :

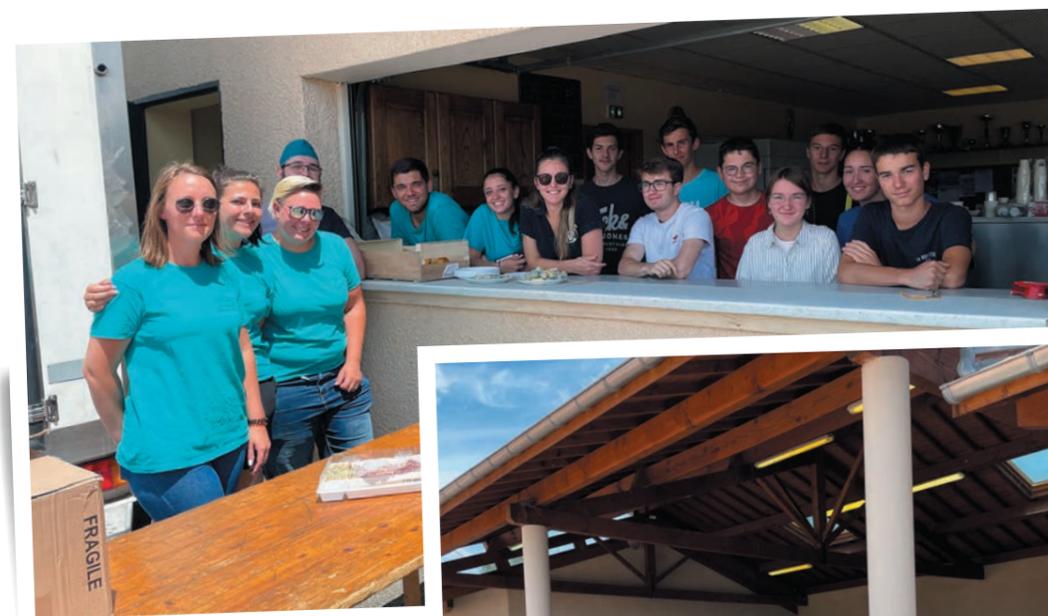
- Pose de **moustiquaires** à la cantine et la cuisine.
- Remplacement de l'ancien **grillage** détérioré par des panneaux rigides.

- Remplacement de l'ancienne table dans la cour par une **table** et des **bancs** en plastique recyclé.



Tournoi sixte de l'AJC

L'Association des Jeunes de Chambost a organisé son tournoi sixte de football le **samedi 25 juin 2022**. Une dizaine d'équipes a participé et a profité de cette belle journée.



LA VIE ASSOCIATIVE

La marche des Nez en l'air

Après 2 ans de repos, l'ensemble des bénévoles de la Gym et du Comité des Fêtes sans oublier une équipe de l'AJC se sont remis à la tâche pour organiser une nouvelle édition de la marche des Nez en l'air. Nous les remercions car une nouvelle fois sans eux, les marcheurs (1100 personnes) n'auraient pas pu découvrir les **merveilleux paysages de Chambost, Panissières, Essertines-en-Donzy et Jas**.

Le **barbecue géant** à l'étang de la Tuilerie et l'ensemble des **relais** ont encore ravi les participants.

Nous vous donnons rendez-vous sans faute pour l'édition 2023.

Le Comité des Fêtes



Atelier du vieux logis

L'atelier de peinture du vieux logis place de l'Église avait été sélectionné par Artpamoly, la **Maison de Pays de Saint-Martin-en-Haut**, pour venir exposer les tableaux dans leur salle des arts.

Nous avons été bien accueilli et l'exposition est restée plusieurs semaines **du 23 juillet au 15 août**. Les tableaux exposés étaient réalisés à l'huile à partir de différentes applications sur divers supports avec thèmes imposés ou au choix. Copies de maîtres et créations.

Cette exposition nous a permis de partager avec les visiteurs (environ 600) leurs impressions. Nous avons reçu de nombreux compliments : de la couleur, et de la variété dans les œuvres et nous avons vendu 4 tableaux. Ce fut une belle expérience pour nous 6.



LA VIE ASSOCIATIVE (SUITE)

CPCL

Club Pongiste de Chambost-Longessaigne

Le CPCL reprend ses activités

Voilà la pause estivale terminée et pour cette rentrée, le CPCL a participé au 1^{er} **Forum des Associations du village** organisé par la municipalité de Chambost et qui accueillait pas moins de 17 associations ! Durant cet évènement, Axel LOUP et Erwan ERMEL, entraîneurs du club, ont présenté le tennis de table aux visiteurs, un sport qui mérite d'être connu davantage puisqu'il est possible d'en faire à tout âge. Ce fut également l'occasion pour celles et ceux qui le désiraient de regarder et même jouer avec les pratiquants du CPCL. Un robot lanceur de balles a également été mis à disposition, une bonne alternative au partenaire d'entraînement. Cette journée fut donc une **belle réussite pour le club**.



Place au prochain évènement qui n'est autre que le **concert du 10 novembre 2022**, le CPCL vous invite à 20h à la salle polyvalente pour un programme bien fourni ! A savoir : écouter **Alexandra SAINT-JOANIS** qui reprendra des **chansons des années 70 jusqu'à aujourd'hui**, par la suite, vous assisterez au **spectacle de danse** organisé par la troupe d'Haute-Rivoire **Infinity Dance**, et enfin la section de la **fanfare de Longessaigne "Les P'tits Tracas"** vous inviteront à danser autour de leurs chansons. Bien évidemment une **buvette** (crêpes et frites fait maison notamment) vous sera proposée, ainsi qu'un **repas fait maison** composé d'un burger et de frites, pour en profiter il faudra vous inscrire à l'avance (infos/réservations : Mickaël au 06 31 79 21 55).
Nous vous attendons nombreux !



Concernant la saison qui vient de redémarrer, le CPCL vous accueille tous les **vendredis** de 19h à 20h30 pour les pratiquants **loisirs** et de 20h30 à 22h pour ceux évoluant en **compétition** ainsi que tous les **mercredis** de 19h30 à 21h **pour tous**. A noter que le club propose **trois séances d'essai**

Le CPCL

Fête patronale

La fête patronale a retrouvé cette année son programme sur 4 jours. Le traditionnel **jambon au foin** et le **karaoke** le vendredi. Le samedi, les nombreuses **majorettes de Virigneux** et la **clique de Saint-Laurent-de-Chamousset** ont défilé avec la retraite aux flambeaux puis le **feu d'artifice** a embrasé le ciel de Chambost et le **bal** a pu commencer. Un **baby-foot humain**, des **karts à pédales**, et des **jeux en bois** ont permis à tous les participants du dimanche de passer un après-midi ensoleillé. On n'oublie pas aussi le **sculpteur sur bois** qui a œuvré toute la journée pour finir la sculpture commencée l'année dernière.



Tout le monde a pu finir la soirée dans la salle polyvalente en dégustant une excellente **soupe aux choux**.

Les plus courageux ont pu profiter du soleil le lundi lors du **concours de pétanque**.

Nous avons pu aussi apercevoir une "bande de hippies" avec leur Combi customisé qui a bien fait l'animation dans le village comme dans la campagne.

Le Comité des Fêtes

LA VIE ASSOCIATIVE (SUITE)

La Chasse

L'ouverture de la chasse était fixée le 11 septembre 2022 par arrêté préfectoral. La société de chasse communale avait prévu dans son règlement intérieur d'ouvrir le 25 septembre. Cependant, suite à la demande de riverains, l'ouverture a été anticipée afin de limiter les dégâts causés par les lapins sur certains lieux-dits.

Elle s'achèvera le 8 janvier pour les petits gibiers et le 28 février pour le gros gibier.

C'est l'occasion de rappeler le **rôle des chasseurs pour l'environnement** et les **mesures de sécurité**.

Sur la commune, il existe une société de chasse communale (qui paie un droit de chasse sur les terres de propriétaires qui ont donné leur accord) et 3 chasses privées (propriétaires qui chassent sur leur terre). Actuellement la société de chasse est composée de **12 chasseurs**. Chaque chasseur doit avoir son permis de chasse (obtenu après un examen, 65% des candidats l'obtiennent la première fois, obligatoire depuis 1976) et la validation annuelle. Les taxes et cotisations dont les chasseurs s'acquittent permettent de financer et d'organiser la pratique de la chasse (surveillance et gestion des territoires, indemnisation des agriculteurs en cas de dégâts causés par le grand gibier aux cultures, etc).

Le rôle du chasseur est de réguler les gibiers en opérant des prélèvements.

Il existe :

- **La battue** : encadrée par un responsable de battue qui rappelle au début les règles de sécurité, et chaque participant doit signer le registre. Exemples d'espèces tirées : chevreuil, renard, sanglier. La battue a lieu en général le samedi après-midi et des panneaux informent les promeneurs de la battue. Les chasseurs sont équipés de gilet fluo.

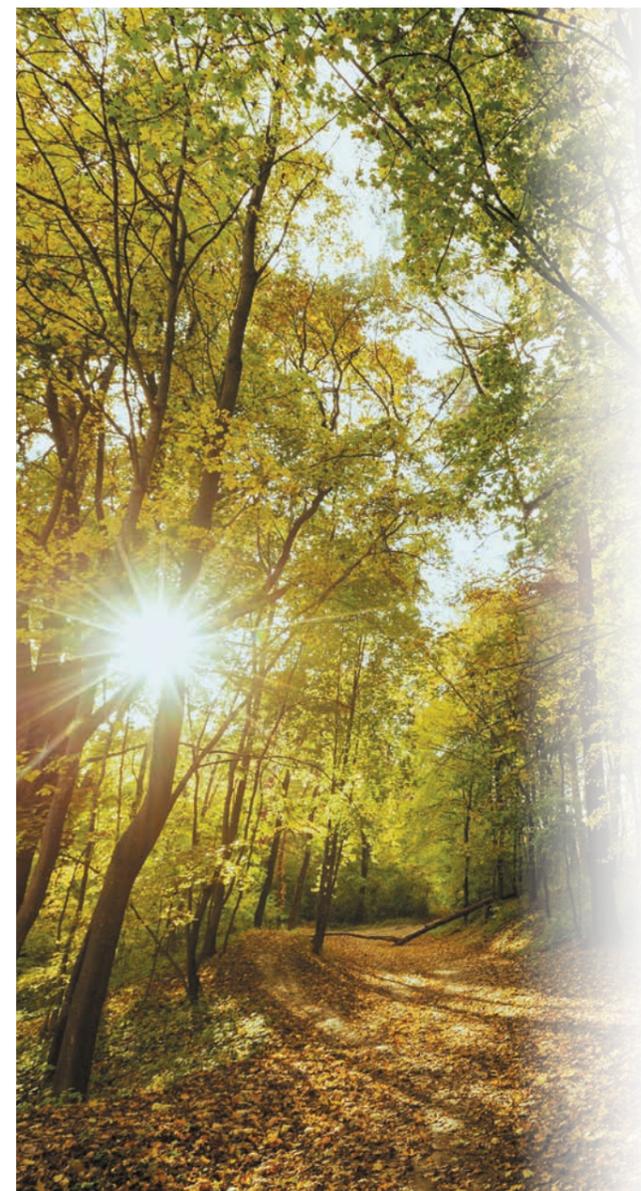
- **La chasse de petits gibiers** : elle a lieu le dimanche et les jours fériés sauf la Toussaint. Cela concerne le faisan, la palombe, la bécasse, le lapin, etc. Un arrêté préfectoral encadre la chasse du lièvre (soit 5 dimanches) et le règlement intérieur de la société de chasse impose 2 dimanches et un prélèvement par chasseur sur toute la durée de la chasse. En effet, le petit gibier tend à disparaître progressivement. Cette disparition est liée à celle des haies champêtres (il ne reste que 30% des haies présentes dans les années 1850 à 1910 en France).

- En-dehors des périodes indiquées, par arrêté préfectoral ou communal, les autorités demandent aux chasseurs de **prélever un gibier spécifique** compte tenu de sa surpopulation.

- Pour tout ce qui est considéré comme nuisible (renard, fouine, putois, etc), des **opérations de piégeage** par des piégeurs agréés avec déclaration à la mairie sont mises en œuvre.

Contrairement aux idées reçues, il n'existe **pas de distance minimum des habitations à respecter pour tirer**, le chasseur doit être dos à l'habitation et doit respecter un angle de tir dégagé avant de tirer. En cas d'accident et non respect des règles de sécurité, le permis peut être retiré.

En période de chasse, les promeneurs peuvent continuer leur randonnée sans problème sur les chemins communaux. Il leur est conseillé de porter des gilets fluos si possible et en cas de battue, de prendre contact avec le premier chasseur posté pour connaître l'étendue du territoire chassé et le déroulement de la chasse.



De plus, les **haies** étant **indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes**, elles permettent de faire le lien entre les différents éléments du paysage et de réduire l'incidence des pratiques agricoles, industrielles et humaines sur l'environnement, tout en ayant d'importants intérêts agronomiques. Aussi, la Fédération de Chasse du Rhône et de la Métropole de Lyon agit au titre de la **protection de l'environnement**. Elle s'engage depuis de nombreuses années dans la plantation de haies champêtres et dans la sensibilisation des acteurs ruraux. Localement, les chasseurs sont également sollicités en qualité d'expert dans la plantation des haies compte tenu de leur connaissance du terrain et des espèces présentes sur le territoire.

Un **programme d'action d'éducation à la nature** est également proposé par la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon (programme proposé depuis plus de 20 ans). Il s'adresse principalement aux écoles primaires pour des niveaux allant **du CE1 au CM2**, et est ouvert à d'autres publics. L'objectif est de susciter l'envie de découvrir la faune sauvage et ses habitats ainsi que les différentes relations avec les activités humaines, dans un souci permanent de conservation durable des richesses naturelles.

Des techniciens qualifiés interviennent sur différents thèmes : la haie, l'agriculture et la faune, entre les vignes et les forêts, traces et indices de présence, écosystème forestier, les prédateurs. Des animations spécifiques peuvent également être proposées et d'autres thèmes peuvent être abordés.

Enfin terminons par ces mots : ne l'oublions pas : en-dehors de la chasse, le chasseur est aussi un randonneur : pratiquer la chasse c'est d'abord aimer la nature ! Pour que chacun puisse exercer sa passion, le respect de l'autre suffit bien souvent.



FC2M

Le FC2M (Football Club des Montagnes du Matin) redémarre une nouvelle saison, fort de ses **350 licenciés**, ses **30 dirigeants** et son **Comité Directeur de 19 personnes** sous la houlette d'un **nouveau président Gérard CHAMPIER**.

Le FC2M espère faire bonne figure sur tous les stades environnants. N'oublions pas bien sûr notre **section féminine (environ 50 joueuses)** qui ne cesse de progresser.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour encadrer nos équipes. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Sportivement,

Gérard CHAMPIER



LA VIE ÉCONOMIQUE

Révision réparation "Les bobbins de Capucine"



Imprégnée dans le monde de la couture depuis sa plus tendre enfance, Clotilde CHAUMEAU crée en 2019 son entreprise de **couture, retouches et créations d'articles** (lingettes, essuie-tout, sac à main), dans un souci de réduction des déchets.

Elle se forme aux réparations de machines à coudre en novembre 2021 pour pouvoir proposer ce service à ses clients.

Chambostienne depuis août 2022, elle crée son atelier à son domicile, au **84 rue des Boutiques**. Elle souhaite développer son activité sur la commune et proposer prochainement la vente d'aiguilles, bobines de fils, canettes, etc.



Vous pouvez la suivre sur Facebook et Instagram :
@lesbobbinsdecapucine



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



NOVEMBRE

Di 6	Réunion du calendrier des fêtes	10h30	
Je 10	Concert	20h30	CPCL
Di 13	Commémoration du 11 Novembre	10h	Anciens Combattants
Di 13	Matinée Tripes	9h	Sou des Écoles/Cantine
Di 13	Vide-coffre à jouets et puériculture	8h	Bibliothèque
Sa 19	Choucroute	20h30	Club de foot

DÉCEMBRE

Sa 3	Animation Téléthon - Saucissons chauds - Gaufres	9h	AJC/Club de l'Amitié
Sa 3	Décoration collective du village		Municipalité
Je 8	Ouverture de la crèche	(jusqu'au 31 janvier)	
Sa 10	Spectacle de fin d'année/Kermesse	14h	Sou des Écoles
Sa 10	Marché de Noël et pot-au-feu	17h	Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes et toutes les associations chambostiennes vous remercient de votre participation.

Retrouvez ce calendrier et d'autres infos sur :
www.chambost-longessaigie.com

Le Bistrot d'Élo

Dans le cadre d'une reconversion professionnelle, Élodie SYLVESTRE a ouvert le Bistrot d'Élo depuis juillet 2022, après le départ en retraite de Sylvie et Patrick.

Pour elle, « *Le Bar a un rôle de lien social* ».

Elle propose des **repas élaborés à partir d'une cuisine traditionnelle** :

- Du mardi au vendredi, le midi (sur réservation une semaine avant pour les groupes et réservation la veille si possible pour les personnes seules ou en couple).
- Le premier vendredi et le dernier samedi du mois, elle propose un **repas à thème**.
- Des **soirées à thème** : concours de belote, pétanque, karaoké, etc.

Le bar est ouvert du mardi au samedi inclus de 8h à 14h et de 16h30 à 20h et le dimanche de 8h30 à 13h.

Ses pages **Facebook** et **Instagram** sont régulièrement mises à jour et vous pouvez consulter les menus à thème.

De plus, vous pouvez trouver tous les **jeux de grattage** de la Française des Jeux. Elle propose les **services en qualité de buraliste**. Vous pouvez également y trouver le **Progrès** et le **Pays**.

Au printemps prochain, la **terrasse**, réaménagée, sera ouverte régulièrement.




INFORMATION DE LA CCMDL

Le geste de tri se simplifie

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a en charge la compétence "Déchets". À ce titre, elle assure la collecte des déchets, leur acheminement vers les différents centres de traitement, la recherche de filières de recyclage. Elle gère également les deux déchetteries du territoire.

Depuis le 1^{er} octobre, vous pouvez déposer dans les sacs jaunes, mais aussi dans tous les bacs jaunes et dans les conteneurs à papier :

- tous les emballages en plastique y compris les pots, barquettes, boîtes, sachets, films, bouteilles et flacons en plastique ;
- tous les emballages en métal, en carton, les briques alimentaires ;
- tous les papiers : journaux, magazines, courriers, enveloppes, cahiers, etc.

www.cc-montsdulyonnais.fr

DANS LE BAC JAUNE
en vrac ou en sac

Bouteilles et flacons en plastique vides

Boîtes et briques en carton vides

Pots, boîtes et barquettes en plastique vides

Sacs, sachets et films en plastique vides

Boîtes en métal vides

NOUVEAU : Tous les papiers journaux, magazines, courriers, enveloppes, cahier...

Tous les emballages plastiques, vides, non lavés et non imbriqués les uns dans les autres

Toujours interdits dans les sacs jaunes

Cartons

S'ils sont plus gros qu'une boîte à chaussures, ils se déposent en déchetterie.

Déchetteries : Saint-Martin-en-Haut, Montrottier

Un doute ?

En cas d'hésitation, consulter l'application « guide du tri » de citéo

CITÉO

INFOS PRATIQUES

La Mairie

Place de la Bascule

69770 Chambost-Longessaigne

Tél. 04 74 26 33 85 - Fax 04 74 26 34 72

E-mail : mairie@chambost-longessaigne.com

SITE INTERNET : <http://www.chambost-longessaigne.com>

SUIVEZ-NOUS sur la page FACEBOOK "Chambost-Longessaigne" 
et sur l'application mobile PANNEAU POCKET. 

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 12h

Jeudi de 13h30 à 16h30

Permanence des élus :

Samedi de 10h à 11h

Bibliothèque

Mercredi de 10h à 12h

et de 16h à 18h30

Samedi de 10h à 12h

Marché hebdomadaire

Mercredi de 16h à 19h

Agence postale

Place de la Bascule

69770 Chambost-Longessaigne

Tél. 04 74 70 60 57

Lundi, mardi et jeudi de 9h30 à 12h

Mercredi et vendredi de 15h30 à 18h

Levée du courrier : 12h la semaine

8h le samedi

